

Dossier

Le financement de la culture aux États-Unis : un autre modèle

Invité en mai dernier au Ministère dans le cadre des Midis de l'OPC, Kevin V. Mulcahy, professeur à la Louisiana State University, y a donné un exposé très éclairant sur le système mis en place outre-Atlantique pour assurer le financement du secteur culturel.

Jean-Gilles Lowies, OPC

Avec les Midis de l'OPC, l'Observatoire des politiques culturelles cherche à développer et à diffuser la connaissance des modalités d'action publique en matière de culture. Les politiques culturelles varient en effet plus ou moins fortement d'un pays à l'autre et les pouvoirs publics gagnent dès lors à comprendre finement les ressorts et les implications des orientations possibles.

Kevin Mulcahy est un de ces chercheurs qui ont arpenté le monde des décennies durant, acquérant par là une connaissance considérable des politiques culturelles au niveau international. Sa dernière publication – *Public Culture, Cultural Identity, Cultural Policy. Comparative Perspectives*¹ – en témoigne largement : « Le nombre et la densité des cas étudiés n'empêchent pas l'auteur de poursuivre systématiquement la thématique comparative. C'est probablement par-là que l'ouvrage renouvelle le genre du comparatisme des politiques culturelles. »²

Incitants fiscaux

Kevin Mulcahy a centré sa récente conférence au Ministère sur le modèle du financement américain de la culture et sur le cas particulier du secteur des musées. La question générale du financement culturel aux Etats-Unis est souvent mal ou peu comprise en Europe. En effet, bien qu'il n'existe pas de « Ministère de la culture » aux Etats-Unis, les pouvoirs publics ont mis en œuvre toute une série d'incitants fiscaux qui permettent au secteur culturel d'assurer plus ou moins efficacement leur financement. En ce sens, les politiques culturelles prennent avant tout la forme de politiques fiscales. Les subventions directes octroyées par le *National Endowment for the Arts* au niveau fédéral restent largement marginales. Le glissement des politiques publiques de la culture vers

¹ Disponible au Centre de documentation de l'Observatoire.

² Lowies J. G., compte rendu de « Mulcahy (Kevin V.), *Public Culture, Cultural Identity, Cultural Policy. Comparative Perspectives*. Palgrave Macmillan, 2017 », *Revue Française de Science Politique*, vol. 68, n°4.

des mécanismes fiscaux crée de facto un tiers secteur économique : le secteur culturel n'est ni public ni privé, il fait partie du secteur non lucratif (*not for profit*) et ses organisations se nomment couramment par le numéro de l'article du code des impôts correspondant : 501(c)(3).

Philanthropie

Le financement du secteur des musées est diversifié et distingue trois catégories : les fonds publics, la philanthropie et les recettes propres qui représentent respectivement 30%, 23% et 47% des revenus. Si l'on connaît plutôt bien l'esprit des fonds publics en nos contrées, le concept de philanthropie demeure significativement éloigné de notre culture. Proche du mécénat, il renvoie davantage à l'implication citoyenne qui se voit récompensée par une visibilité publique des donateurs. La mise à l'honneur des philanthropes prend des formes variées : leur nom est donné à un bâtiment ou gravé sur des plaques ornant les murs d'entrée du lieu, etc. Les recettes propres sont démultipliées et se répartissent entre la vente de tickets, les cartes de membre, le merchandising (boutiques de souvenirs) et d'autres activités (locations privées, etc.).

Le modèle américain de politiques culturelles a donc la particularité d'agir sur le secteur culturel sans que l'on ne décèle clairement son empreinte. Kevin Mulcahy fait référence à un modèle de « *hidden hand* » : la main de l'Etat est bien présente mais elle est cachée. Une conséquence de ce modèle réside dans la difficulté d'agir en fonction de ce que la culture française désigne sous le terme d'intérêt général ou encore d'intérêt public. Aux USA, il est extrêmement complexe de bâtir une culture publique qui obtienne un consensus tant sa population est diverse. Bien que sa devise nationale soit « *E pluribus unum* » (de plusieurs, un), la population représente une véritable mosaïque et ne correspond pas vraiment à l'idée d'un *melting pot*. A l'heure où l'Europe et la Belgique peinent parfois à ajuster leur prise en considération du fait multiculturel, le cas américain pourrait résonner singulièrement.